

Une apologie du mariage chrétien et courtois? : Le lai de Désiré

Michel J. Raby

Auburn University

Ce lai breton, écrit en dialecte anglo-normand, nous est conservé dans deux manuscrits français, ainsi que dans une traduction norroise plus tardive, ce qui tendrait à prouver que le *lai de Désiré* a connu plus qu'un succès d'estime. L'éditeur du texte, que nous suivrons d'ailleurs tout au long de cette étude, Prudence Tobin-O'Hara, place sa date de composition entre les années «1190 et 1230, ou même 1208» (166). Ce texte que beaucoup de savants—dont l'éditeur (Tobin 168–69)—, décrivent comme étant décousu, alambiqué, sans originalité et incomparablement fade au regard de ce qu'aurait pu en faire une Marie de France, par exemple, semble, cependant, à nos yeux, indiquer tout le contraire. Notre tâche consistera ici à invalider les arguments négatifs auxquels nous venons de faire allusion en montrant qu'il y a bien chez l'auteur du lai une unité de pensée qui a engendré une composition fort cohérente et solide, compte tenu de certains traits culturels, sociaux et littéraires, dont étaient amplement et sûrement avertis les lecteurs ou auditeurs de l'œuvre en question. Nous profiterons aussi de l'occasion pour contrer certaines affirmations critiques qui nous semblent erronées. En effet, un certain nombre de chercheurs, qui ont travaillé sur le *lai de Désiré*, ont focalisé leur attention sur le fait que, pour eux, l'auteur semblait vouloir marquer une nette opposition entre le monde celtique et le monde chrétien, entre le monde merveilleux et le monde naturel. Or, si l'on envisage une telle interprétation, il en ressort que nécessairement le texte n'a plus sa *senefiance* ou devient incohérent, et même illisible. Nous nous efforcerons donc de montrer qu'il en est tout autrement, et qu'au contraire le poète fait en sorte de concilier ces deux mondes, et se refuse même à les différencier pour promouvoir deux idéaux qui lui sont chers : celui du mariage chrétien d'abord, et celui de la conversion ensuite. Ces deux concepts étaient, après tout, du plus haut intérêt à l'époque concernée.

Le poème s'ouvre sur un prologue qui met en scène un vavasseur, vassal du roi d'Écosse, et son épouse qui s'aiment tendrement, mais qui, malheureusement, n'ont pu concevoir d'héritier. Le mariage reste stérile. Une nuit, dans le lit conjugal, la dame suggère à son mari d'aller faire un pèlerinage en Provence, « [...] dela la mer (vs. 28) », auprès des reliques de Saint-Gilles où "dames i vunt od lur espus" (vs. 30), vénérer le saint pour le prier de leur accorder un

fils ou une fille. Après la prière, le couple rentre en Écosse, mais avant même d'y arriver la dame se trouve enceinte. Au terme de la gestation, elle met au monde un fils que l'on nomme Désiré pour les raisons que l'on devine. Jean-Claude Lozachmeur, d'ailleurs, qui a trouvé un grand nombre de similarités entre le *lai de Désiré* et *Yvain*, le roman de Chrétien de Troyes, nous apprend la forte relation qui existe entre les deux prénoms : Yvain et Désiré (Yvain = Ionet ; lunet = Désiré en vieux breton). L'Armorique aurait, par conséquent, joué un rôle important dans la diffusion de la matière de Bretagne (290). L'enfant Désiré, donc, né du miracle grandit. À l'âge requis, il est envoyé auprès du roi qui l'adouble après un certain nombre d'années de service. Il part acquérir une renommée en Bretagne et en Normandie. Après sept années de tournois et de guerres, il rentre à nouveau à la cour du roi (vv. 7–90).

Cette entrée en matière, essentielle pour le sujet traité, correspond à l'obstacle, selon la classification II de G. V. Smithers, qui a étudié les divers motifs, au nombre de neuf, rencontrés dans la relation entre un être mortel et un être surnaturel dans les *lais anonymes*.¹ Ce prologue est suivi d'une première partie avant tout courtoise, qui place le héros, Désiré, dans un monde aux contours déjà mal définis, puisque c'est en se rendant sur un lieu sacré qu'il entre dans le lieu féérique propice à l'amour:

Quant il erra vers la chapele,
garda, si vit une peucele, [...] ² (vv. 133–34)

C'est donc dans un site mi-chrétien et mi-magique que Désiré va faire les deux rencontres courtoises qui correspondent toujours aux catégories II et III annoncées par G. V. Smithers (cf. n. 10). Il s'agit tout d'abord de la rencontre de l'être humain avec la fée entremetteuse, qui détient tous les attributs conventionnels du genre, dont deux bassins d'or. Puis de celle de la fée maîtresse à qui Désiré voue aussitôt son amour et son service:

Vostre hom serrai e vostre amis;
Pur vostre druerie aver
Vus servirai a men poer. ³ (vv. 212–14)

Comme il s'entend, la requête du héros est acceptée aussitôt et le nouveau couple consomme la nouvelle liaison:

Otrree est la druerie;
Il fait de li cum de s'amie. ⁴ (vv. 219–20)

Viennent ensuite la remise de l'anneau de fidélité par la fée et l'interdit courtois traditionnel, mais qui n'est pas totalement explicite, puisqu'il prend la forme de recommandations assez vagues:

or vus gardez de messerer,
si vus penez de ben amer;
si vus mesfetes de neent
l'anel perdrez hastivement
e si ço vus seit avenu
ke vus aiez l'anel perdu,
a tuz jorz mes m'avez perdue
sanz recovrer e sanz veüe. ⁵ (vv. 231–38)

surtout si on le compare à celui qu'impose la fée à Graellent, par exemple, qui est beaucoup plus explicite et direct:

mais une cose vous deffent,
que ne dites parole aperte
dont nostre amors soit discoverte [Tobin 309]. ⁶ (vv. 302–04)

Il s'agit donc essentiellement de ne pas commettre de fautes, et de rester fidèle. Les conséquences de la transgression sont cependant assez claires pour que le public des auditeurs ou des lecteurs du XII^{ème} siècle, qui connaissait parfaitement le genre, ait bien pensé qu'il s'agissait de la *geis* qui constitue sans doute la règle la plus absolue de la *Fin'amor*.

Puis la fée renvoie son ami dans son pays de Calder. Désormais riche, Désiré, tel Lanval, devient fort large. Il revient très souvent dans l'autre monde féérique voir son amie. Cette dernière finit par mettre au monde un fils et une fille dont elle ne révélera jamais l'existence au père. La fée, évidemment, montre par-là qu'elle sait tenir un secret, et quel secret!

La quatrième catégorie, selon Smithers, est constituée par l'exploit guerrier, qui se résume dans le texte par trois vers:

[...] fors del païs l'aveit [le roi] menee
ensemble od lui od grant bosoing,
por osteier merveilles loing. ⁷ (vv. 260–62)

Vient ensuite la cinquième qui correspond à la transgression du tabou. Désiré, à l'inverse de la situation de départ, de retour dans son pays, veut aller voir sa compagne, mais, sur le chemin, décide plutôt de rendre visite à son vieil ami l'ermite à qui il se confesse et révèle du même coup sa liaison avec la fée. Absous, il sort de la chapelle, et aussitôt remarque que son anneau a disparu. Il se rend au lieu des rendez-vous habituels, mais la fée ne vient pas. De longues lamentations et malédictions s'ensuivent. Désiré s'en veut de s'être confessé, et en veut à tout le monde chrétien, à sa foi comme au dogme, et même à sa bouche qui avait parlé (vs. 334), comme Lanval, dans le lai qui porte son nom (Ewert vs. 345). Il rentre chez lui en plein désespoir (vv. 91–339).

La faillibilité et la faiblesse de l'être humain de la première partie se voient opposées, dans la seconde, par la force de caractère apparente de l'être surnaturel, qui semble pardonner devant la contrition sincère. C'est là la sixième catégorie selon Smithers, qui voit là, dans ce passage, la fée pardonner son ami jusqu'à un certain point (67). Mais nous aurons à reparler de cet épisode qui n'a réellement pas de sens si l'on garde une telle interprétation. En effet, comment expliquer la soudaine christianisation de cette fée qui apparaît subitement au chevet de Désiré sur le point de succomber à la maladie d'amour? Car c'est elle qui emploie le terme de « peechez » (vs. 374) pour la première fois, en présence de son ami. (Le terme avait bien été employé auparavant, mais par Désiré, et en dehors de la présence de la fée [vs. 321]). Et c'est la fée, encore, qui assure au héros qu'elle saura accomplir tous les rites de sa tradition culturelle:

Quant vus irrez desk'a muster
la messe oïr e Deu Preier,
delé vus me verrez ester
E le pain beneit user.⁸ (vv. 387–90)

Comment comprendre, encore, une telle réconciliation, puisque nous retrouvons la situation telle qu'elle existait avant la transgression de l'interdit, alors même qu'une troisième partie s'ouvre devant le lecteur ou l'auditeur qui reste perplexe? (vv. 340–416).

Le lai, qui devrait donc en principe s'arrêter là, continue. Cette partie correspond à la septième catégorie de Smithers : la fée pardonne entièrement à son ami en lui rendant son fils. Or elle lui rend effectivement son fils et son anneau, mais il s'agira d'en déterminer les circonstances. S'agit-il de magie ou de miracle? À première vue, c'est la magie qui l'emporte, puisque le terme « enfantesmé » (vs. 436) est utilisé par le poète. Un jour à la chasse, le roi et Désiré sont confrontés à un élément merveilleux. Les flèches qu'ils avaient décochées en direction d'un cerf disparaissent sous leurs yeux. Ils sont au comble de l'étonnement:

—Deu! Dit li reis a Desiré,
nus sumes tut enfantesmé.
Nos seetes chaïrent ci
devant mes oilz, si que je cui.
Or n'en poüms nule trover;
Grant merveille nus deit sembler.⁹ (vv. 435–40)

C'est alors qu'un jeune garçon apparaît, qui rend sa flèche à chacun des deux propriétaires:

Tut premerain le rei salue;
Sa seete li ad rendue,
A Desiré la sue rent.¹⁰ (vv. 451–53)

Le jeune homme, qui semble donc s'être interposé entre les flèches et le cerf, et qui rapporte les traits volatilisés, ne peut qu'appartenir à l'autre monde. Il annonce d'ailleurs d'emblée à Désiré qu'il est son fils et qu'il a été envoyé là par sa mère. Pour preuve il lui donne l'anneau que son père avait perdu. C'est le signe de reconnaissance et aussi la preuve de la paternité. Mais l'épisode, qui inclut le roi qui reçoit lui aussi sa flèche, montre que ce dernier est un personnage hors du commun et qu'il est ainsi digne d'être associé à l'autre monde. Ce fait peut expliquer à lui seul la raison pour laquelle la fée acceptera plus tard de lui accorder la main de sa fille.

Mais si le fait de rendre le fils au père est un signe du pardon de la fée, comment aussi expliquer la rencontre avortée des deux amis au château des dames, qui constitue le huitième élément de Smithers dans sa classification II. Ainsi Désiré tente de poursuivre son fils qui veut rentrer chez sa mère. Il se perd dans la forêt, et fait une troisième rencontre dans l'autre monde: celle d'un nain qui d'abord reste muet devant ses salutations. Ce dernier, cependant, porte les attributs de la première fée entremetteuse qu'il reconnaît: les deux bassins d'or. Désiré fait alors montre de beaucoup de politesse envers l'être surnaturel, qui finit par lui parler, transgressant ainsi lui aussi un interdit:

si vus plest, a vus parlerai,
ja defence ne garderai.¹¹ (vv. 585–86)

Il a été envoyé par sa maîtresse, l'amie de Désiré, qui était avertie de la venue de son ami. Le nain propose alors au héros de l'emmener à la chambre de son amie dans son château. Sur place Désiré voit la belle dormir, avec à ses côtés sa sœur. La fée entremetteuse est là aussi en train de coudre. Le nain alors pousse Désiré à entrer par la fenêtre. Désiré, qui se fait mal en sautant, ameute tout le château, et la fée-guide du début lui sauve la vie en le ramenant précipitamment auprès du nain qu'elle injurie pour avoir manqué à tous ses devoirs. La fée entremetteuse tient ainsi parole, puisqu'elle avait déjà dit à Désiré qu'elle serait toujours prête à lui venir en aide:

Tut aseür seiez de mei;
jo vus afi la meie fei,
aiderai vus a grant besoing,
ou seit de pres ou sei de loing.¹² (vv. 169–73)

Elle lui sauve même bien la vie, puisqu'elle lui dit:

S'en ceste chambre esteiez prist,
mort seriez, je vus pleviz.¹³ (vv. 645–46)

La fée maîtresse semble bien donc n'avoir rien pardonné du tout, puisque Désiré était en danger de mort. Cependant Désiré, sain et sauf, déçu et meurtri, retourne le lendemain dans son pays, jusqu'au jour de Pentecôte où le roi convoque sa cour. Après la messe, au moment de déjeuner, arrivent l'amie de Désiré, accompagnée de ses enfants. Elle exige du roi trois requêtes : d'abord que son fils soit adoubé par ses soins; ensuite qu'il lui fasse épouser légalement et religieusement Désiré, car elle veut l'emmenner à jamais dans son pays, et, troisièmement, qu'il s'occupe de sa fille pour qu'elle devienne source d'honneur. Les trois requêtes sont aussitôt mises à exécution (vv. 417–764). Ce passage correspond à la neuvième catégorie de Smithers : la fée va chercher son ami et l'emène dans son monde. Le savant ne dit rien ici du mariage entre l'être féerique et le mortel.

Huit lais anonymes sur treize possèdent le mariage comme thème principal, et ce dernier peut être directement associé, comme Mireille Guillet-Rydell l'indique (92), soit à l'aventure (*Tyolet, Doon, Haveloc*), soit à l'adultère (*Tydorel, Mélion, Nabaret*), soit à la courtoisie (*Espine, Désiré*). Parmi tous ces lais, cependant, *Désiré* est le seul qui mette en scène deux mariages qui unissent, selon les règles de la religion officielle, un être humain à un être surnaturel. Or c'est là toute la toile de fond du poème : puisque le code religieux autorise ou dicte toutes sortes de croyances qui estompent les limites entre la nature et la surnature, pourquoi ne pas narrer une fiction qui mette en relief tous les glissements qui peuvent se faire de l'un à l'autre? Pourquoi ne pas utiliser toutes les conventions de la littérature courtoise à la mode du jour et créer un nouveau schéma fictionnel apte à associer tous les lieux communs de la *fin'amor* avec ceux de la religion officielle? Voilà qui permettrait de faire d'une pierre deux coups et d'éviter, par la même occasion, d'avoir à justifier une conduite immorale, comme l'adultère, par exemple (cf. *Tristan, Yonec*), ou d'édifier de manière par trop artificielle. Et c'est pourtant le reproche que l'on fait le plus souvent au poète. Qu'on lise à ce sujet les remarques écrites par M. J. Donovan (68), ou celles de l'éditeur du texte que nous suivons (Tobin 70). Telle semble pourtant être à nos yeux l'intention de l'auteur.

Comment donc s'y prend-il? Tout simplement en élaborant, étapes par étapes (ce sont celles telles que décrites par G. V. Smithers dans sa classification II), tout un système de relations de type analogique, à partir de traits de type oppositionnel, qui, en surface seulement, semblent souligner un conflit dynamique entre l'élément chrétien et l'élément celtique. Jacques de Caluwé insiste d'ailleurs bien trop sur cette dynamique narrative qu'il fonde sur la notion de péché rappelée par la fée. En effet cette dynamique oppositionnelle disparaît, puisque c'est bel et bien Désiré, chevalier chrétien, et non plus la fée qui l'évoque, comme nous le verrons par la suite (63–64).

Tout ce système de relations apparaît tout d'abord dans le prologue qui donne le ton et sert de ressort dramatique à l'ensemble du poème. Le couple humain, déjà formé, a été sanctionné par l'Église. Et comme le suggère Marie de France dans *Yonec* (Marie parle du mari jaloux):

Pur ceo k'il ot bon heritage,
Femme prist pur enfanz aveir,
Quë après lui fuissent si heir [Ewert].¹⁴ (vv. 18–20)

D'où la nécessité d'avoir un héritier pour pouvoir lui transmettre son patrimoine. C'est bien là la fin du mariage. Or le couple étant stérile, il faut s'en remettre à Dieu, c'est-à-dire à un intercesseur, en l'occurrence ici saint Gilles de Provence. C'est à la fois, en effet, le patron des "tireurs à l'arc et des mères allaitant leurs enfants", comme le démontre si bien Paul Verhuyck (6). Ce dernier, dans son article suggère même une "immaculée conception" (8). Quoi qu'il en soit Désiré naît du miracle et par-là l'élément chrétien en fait déjà un être à part, mi-naturel et mi-merveilleux. Voilà la raison pour laquelle il pourra sans doute plus tard passer d'un monde à l'autre si facilement. On se souvient que c'est d'abord en allant à la chapelle qu'il rencontre la fée entremetteuse:

Quant il erra vers la chapele,
Garda, si vit une peucele [...]. (vv. 133–34)

et que plus tard, c'est en voulant aller voir son amie-fée qu'il ira au moutier se confesser:

si s'est alez esbaneier
vers la Blanche Lande tut dreit
ou s'amie trover soleit.
Tut sul, eissi cum jo vus di,
sur l'ermitage s'embati
ou li seinz hermite maneit.¹⁵ (vv. 270–75)

Mais ce passage d'un monde à un autre, du lieu sacré au lieu féerique, et vice-versa, les parents de Désiré l'avaient déjà, en quelque sorte, entrepris en se rendant [...] "de la mer" (vs. 28), c'est-à-dire au-delà de cette mer de transition, qui sépare l'Écosse de la Provence, et qui dissocie, en apparence seulement, l'Autre Monde celtique du Monde Chrétien. Cet autre monde, sacré par les reliques du saint et où le miracle est possible, ressemble fort, en effet, à ce monde féerique où le miracle est aussi possible. En effet, comme le souligne encore Paul Verhuyck, les hagiographies font état d'un saint Gilles qui s'interpose entre la flèche tirée par un soldat et sa biche (6). Or que se passe-t-il

dans la troisième partie de notre texte? Désiré et le roi tirent chacun une flèche en direction d'un cerf. Elles n'atteignent pas l'animal, mais tombent à quelques mètres. Puis elles disparaissent de la vue des tireurs, et voilà qu'elles sont aussitôt rapportées par le fils de Désiré qui se présente alors à son père. Il y a donc eu interposition virtuelle et aussi miracle ou peut-être est-ce de la magie? D'ailleurs à ce propos, l'Église officielle, depuis qu'elle existe, a toujours tenté d'opposer la Magie sous toutes ses formes, mais sans y jamais parvenir (Léon Baisier 4). Le pouvoir magico-religieux de certaines pierres précieuses ou semi-précieuses, par exemple, n'avait pour l'Église, en effet, rien de théorique, puisque les statuts mêmes de l'Hôtel Dieu de Troyes (1263) déclaraient: "Nulle (religieuse) ne doit porter anneaux ne pierres precieuses, se ce n'est pour cause de maladie" (Evans 113). Même les princes croyaient fermement au phénomène, puisque Jean Sans Peur, bien plus tard, pensait posséder une pierre qui lui permettait de détecter toutes sortes de poisons (Kieckhefer 102). Mais ici, dans l'épisode qui nous intéresse, il serait plus logique de parler de miracle et de merveilleux chrétien, puisque le fils de Désiré doit être mis en parallèle avec le saint de Provence. En effet, leurs deux actions et leurs conséquences sont identiques (la biche divine du saint, et le cerf sont saufs). Le fils de Désiré, sous la plume du poète, devient donc un avatar du saint de Provence. L'endroit de la rencontre devient aussi, par conséquent sacré. L'auteur a donc choisi d'élaborer là une équivalence entre l'élément sacré (chrétien) et l'élément féerique (celtique), et cela qu'il s'agisse des personnages (fils-fée = saint) ou des lieux. Or l'imbrication de ces deux mondes importe beaucoup, puisqu'elle annule de fait la dynamique dramatique de type oppositionnel qui existe en apparence seulement entre l'Autre Monde et le monde chrétien. Cet amalgame, pensé et voulu par l'auteur, résout ainsi, à lui seul, les incohérences et les invraisemblances relevées par la plupart des savants qui ont travaillé sur ce poème.

Ainsi, l'éditrice du lai ne comprend pas, par exemple, la présence du nain, ni son mutisme, dans la troisième partie du poème (Tobin 168). Or, lorsqu'il se met à parler, le nain explique très clairement la raison pour laquelle il est là:

Nepurquant jo sui enveiez
encuntre vus, seiez haitez,
pur vus herberger e servir;
ben savium vostre venir.¹⁶ (vv. 588–91)

Désiré, on se souvient, poursuit son fils qui retourne chez sa mère. Le nain, par conséquent, marque la frontière entre le monde chrétien et le monde féerique (il possède les attributs de la fée entremetteuse). Mais, Désiré, n'étant pas encore digne d'y accéder totalement se voit reçu, tout d'abord par un silence absolu, signe de la désapprobation. C'est ainsi que toujours indigné, il ne sera pas accueilli au *château des pucelles* et repartira sans s'être entretenu avec son amie.

(Et, il faut remarquer tout de suite ici que s'il est indigne à ce stade de la narration, il l'était aussi dans la deuxième partie du texte qui voit la fée soi-disant lui pardonner sa transgression. L'apparence est donc trompeuse, et nous y reviendrons plus tard). Mais plus important est le fait que le nain commette une transgression en parlant à Désiré et en l'emmenant au château de sa maîtresse. Il semble, en effet là, que le poète veuille, une fois de plus, imbriquer ou associer les deux mondes, chrétien et féerique. L'Autre Monde n'est pas parfait. Les ordres ne sont pas toujours suivis à la lettre, les lois non plus, sans doute. Et l'être surnaturel ne vaut, à vrai dire, pas mieux que l'être humain, puisqu'il est sujet à l'erreur et peut se laisser emporter par l'émotion. Mais l'exception existe toutefois, puisque la fée-maîtresse a pu garder son secret si longtemps. Elle montre par-là sa supériorité dans les deux mondes coexistants, et peut ainsi le démontrer en faisant châtier le nain par le truchement de la fée entremetteuse et en apparaissant en maître des lieux à la cour du roi d'Écosse.

Cette coexistence entre les deux mondes, toutefois, peut se faire aussi au niveau de l'esprit. Ainsi, dans la seconde partie du poème, c'est effectivement en apparence seulement que paraît tout à coup la fée au chevet de son ami malade d'amour depuis un an. Désiré "esveilla sei e esperi" (vs. 356). Il reprend conscience après une bonne nuit de sommeil et décide de mettre un terme à son état de prostration, qui a assez perduré. L'auteur, alors, utilise le procédé de la vision qui permet au héros de faire le point sur sa situation et d'entamer une sorte d'examen de conscience. Ce n'est plus donc la fée qui parle, mais c'est lui qui réfléchit en bon chrétien. Paul Verhuyck voit ici, dans cette partie, plutôt un songe prophétique de la part du héros (16). Mais pourtant Désiré est bel et bien réveillé et en pleine possession de ses esprits, puisqu'il "esveilla sei e esperi" (vs. 356). C'est alors que la notion de péché est évoquée sur-le-champ: "ço ne fu pas si grant peechez" (vs. 374), et que la justification suit immédiatement:

Jo ne fu unques espusee,
Ne fiancee ne juree,
Ne tu femme espusee n'as,
Unques nule n'en afias.¹⁷ (vv. 375–78)

Les deux êtres, n'étant ni mariés, ni fiancés, ni promis à un ou une autre, n'ont véritablement transgressé aucune loi religieuse. Alors pourquoi s'être confessé? Pourquoi avoir mis en péril une relation à laquelle il tenait? Et surtout pourquoi avoir confessé une action, s'il n'avait aucune intention d'y renoncer? Telles sont les questions que se pose Désiré sous la contenance de la fée qui semble lui parler. Une fois ces questions posées, il se rassure, d'autant plus qu'il sait que son amie "ne [est] mie de male part" (vs.386), qu'elle est sincère et honnête, et qu'elle sera à ses côtés à la messe, et qu'elle prendra même la communion (vv. 387–390). Ce qu'elle ne manque pas de faire une dizaine de vers plus bas:

Quant il vait al muster orer,
s'amie vait lez lui ester
e le pain beneït manger
e la croiz fere e lui seigner.¹⁸ (vv. 399–402)

Et c'est à ce stade que Désiré, totalement convaincu de la légitimité de sa relation avec la fée qui se conforme aux dogmes chrétiens, se voit tout à fait guéri et qu'il peut alors reprendre sa vie telle qu'elle était avant la transgression.

Or que fait le poète ici lors de cette prise de conscience ou cet examen de conscience à valeur prophétique. Il imbrique toujours les deux mondes celtique et chrétien en prêtant à la fée des paroles ou pensées qui reflètent la foi profonde de Désiré et son attachement à tous les codes de la religion officielle. Messe, église, péché, signe de la croix, communion sont des termes récurrents utilisés dans cette partie, mais ils sont aussi et surtout toujours rattachés à la proximité physique des deux êtres qui s'aiment ([...] "lez lui" [...], vs. 400), et qui semblent se parler. Or cette contiguïté apparente des êtres comme des mondes ne peut être comprise ici qu'en fonction du thème nuptial (rituel et sacramental) qui les unit ici intimement et qu'il faut nécessairement rapprocher du prologue, mais aussi de la fin du lai.

En effet, Désiré, en passant du *je* au *tu* dans sa pieuse réflexion, souligne en alternance (dans les vers 375–78), et donc à deux reprises, toutes les étapes obligées qui mènent à la conclusion finale, celle du mariage, évoqué deux fois par le terme "espusee" (vv. 375, 377). Mais ce qui importe ici, c'est que cette union et ce mariage soient sanctionnés dans les règles par le sacrement de manière à éviter toute culpabilisation qui ne pourrait aboutir qu'au renouvellement de la catastrophe déjà subie. Le but impératif est donc d'éviter à tout prix de commettre une faute et d'avoir recours à la confession, c'est-à-dire à un acte qui, dans ce cas précis, opposerait et couperait irrémédiablement le monde chrétien de l'Autre Monde. Et c'est évidemment la conclusion logique que tirent les deux amants à trois cents vers d'intervalle : et Désiré, sous les traits de son amie, ainsi de dire : « [...] ne confessiun n'en querrez » (vs. 398); et la fée, à la fin du lai, qui requiert au roi de la marier à Désiré, de répondre :

Mun ami me fai espuser
ke jo l'en voil od mei mener.
Lealment serums assemblé,
od mei vivra tut son ëe.
Ja n'en quera confessiun,
ne penitence, ne pardon.¹⁹ (vv. 719–24)

Or le vœu ou plutôt l'exigence de la fée, qui donc réclame un mariage légitime et chrétien pour la vie entière ([...] « tut sun ëe »), doit bien sûr être associé au prologue qui doit ici être compris comme un *exemplum*, puisqu'on retrouve

là le cas de figure des parents de Désiré : un mariage chrétien; une escapade initiée par l'épouse, sous forme de pèlerinage en couple ("dames i vunt od lur espus" (vs. 30); dans un autre monde sacré par les reliques du saint; une naissance merveilleuse; et enfin une vie à deux pleinement vécue dans une fidélité et une foi parfaites.

Mais, ici, il faut aussi considérer ce mariage "mixte" comme un *exemplum* à part entière, puisque le second mariage, celui de la fille de Désiré et du roi en constitue un calque littéral. En effet, il semble que les deux êtres humains, Désiré et le roi, qui sont dignes d'entrer dans l'autre monde, comme nous l'avons vu, parce qu'ils suivent les dogmes de la religion officielle, sont en droit d'épouser des êtres surnaturels, qui, où qu'ils se trouvent, seront en mesure d'assumer et de suivre les codes et les dogmes religieux. Ceci est vrai pour les deux couples « mixtes »; l'un vivra pour toujours dans l'autre monde :

Od li remeist en tel manere
ke pus ne repeira arere;
de retourner n'ot il mes cure.²⁰ (759–61)

l'autre dans les deux mondes, selon leur volonté :

Sachez de veir, il revendrunt
Pur nus veer, quant il porunt.²¹ (755–56)

L'auteur, encore une fois refuse donc de différencier le monde chrétien du monde celtique. Et l'amour doit avoir pour finalité le mariage chrétien, et cela quels que soient les lieux, les êtres, ou les circonstances. Le poète semble donc bien faire ici l'apologie du sacrement du mariage.

En guise de conclusion, cependant, il faut aussi mettre en évidence un autre facteur sans doute cher au poète. Car qui dit, en effet, mariage chrétien, dit aussi forcément conversion librement consentie de la part du partenaire qui appartient à une religion autre. C'est évidemment le cas des deux femmes qui se marient dans le lai. Or si le mariage est double dans le poème, la conversion, elle, est triple. Le fils de Désiré, en effet, toujours sur la requête de la fée est adoubé, ce jour de la Pentecôte (vs. 671) par le roi. Or l'adoubement, comme on le sait, doit suivre, depuis le onzième siècle, tout un rituel ordonné par l'Église (G. Cohen 19). Il impose donc lui aussi une conversion librement consentie. Ainsi ce double mariage que bon nombre de critiques trouvent invraisemblable — c'est le sentiment de Mireille Guillet-Rydell (99), par exemple —, ne constitue sans doute pas le thème central du lai. Le poète voulait peut-être, par le biais du mariage et de l'adoubement, souligner l'importance d'un autre passage, celui d'une croyance douteuse à la croyance vraie. Le genre épique aurait certes mieux convenu à ce sujet, mais l'auteur aime tromper. Sa "vision" en a, en effet, leurré plus d'un. Alors pourquoi ne pas mystifier un peu plus? Au

niveau des genres, par exemple? Et voilà que naît sous nos yeux un nouveau type de palimpseste.

NOTES

¹ Voir G. V. Smithers (66–67). Il s'agit de 1) l'obstacle; 2) la rencontre de l'être humain avec la fée entremetteuse; 3) la liaison avec la fée maîtresse et le tabou; 4) l'exploit guerrier; 5) la transgression du tabou; 6) la fée qui pardonne jusqu'à un certain point; 7) la fée qui pardonne entièrement (elle rend le fils au père); 8) la rencontre avortée avec la fée; 9) la fée va chercher son ami et l'emmène dans son monde.

² « En allant vers la chapelle, / Il regarda et vit une jeune fille ».

³ « Je deviendrai votre vassal et votre ami ;/ Pour obtenir votre amour, / Je vous servirai de tout mon pouvoir »,

⁴ « L'amour lui est octroyé; / Il fait d'elle son amie ».

⁵ « Or, faites en sorte de ne pas commettre de fautes, / Si je ne peux obtenir de vous un amour parfait, / Si vous vous détournez du bien en quoi que ce soit, / Vous perdrez l'anneau bien vite, / Et si par hasard il devait arriver, / Que vous perdiez cet anneau, / Vous me perdriez à jamais, / Sans recours aucun, et sans que jamais vous ne puissiez me revoir' ».

⁶ « Mais je vous défends d'une chose, / C'est que vous parliez ouvertement / De notre amour qui serait alors su de tous' ».

⁷ « Le roi l'avait emmené avec lui à l'étranger, / Il eut grand besoin de lui / Pour guerroyer très loin ».

⁸ « Quand vous irez jusqu'au moutier / Entendre la messe et prier Dieu, / Je serai à vos côtés, / Et vous me verrez prendre la communion' ».

⁹ « —Dieu ! dit le roi à Désiré, / Nous sommes tous deux enchantés, / Nos flèches sont tombées là, / Sous nos yeux, comme j'ai pu en juger. / Or nous ne pouvons en trouver aucune, / C'est bien là quelque chose de tout à fait extraordinaire ».

¹⁰ « Tout d'abord, il salue le roi ; / Il lui a rendu sa flèche, / Et a rendu la sienne à Désiré ».

¹¹ « Je vous adresserai la parole, si vous le voulez, / Je désobéirai à l'ordre qui m'a été donné' ».

¹² « Soyez rassuré sur ma personne, / Je vous promets ma fidélité entière, / Je vous aiderai en toutes choses, / Que ce soit de près ou de loin' ».

¹³ « Si vous étiez pris dans cette chambre, / vous seriez tué, je vous le garantis' ».

¹⁴ « Puisqu'il avait une grande fortune, / Il se maria pour avoir des enfants, / Qui hériteraient de lui ».

¹⁵ « Ainsi il est parti se divertir / Tout droit vers la Blanche Lande, / Où se trouvait d'habitude son amie. / Tout seul, ainsi, comme je vous le dis, / Il alla droit à l'ermitage, / Où résidait le saint ermite ».

¹⁶ « J'ai été, cependant, envoyé / Vers vous, soyez joyeux, / Pour vous héberger et servir, / Nous vous attendions, certes ».

¹⁷ « Je ne fus jamais mariée, / Ni fiancée, ni promise, / Et toi, tu ne t'es jamais marié, / Ni n'as été jamais promis à personne' »

¹⁸ « Quand il va prier au moutier, / Il voit son amie à ses côtés, / Qui mange le pain béni, / Et qui fait le signe de la croix ».

¹⁹ « Marie-moi à mon ami, / Pour que je puisse l'emmener avec moi. / Nous serons liés intimement ensemble, / Il vivra avec moi jusqu'à la fin de sa vie. / Jamais plus il n'aura à s'en confesser, / Ni à faire pénitence, ni à demander pardon' ».

²⁰ « Il disparut avec elle de telle façon / Que jamais plus il ne retourna en arrière ; / Il n'eut d'ailleurs jamais envie de revenir ».

²¹ « Sachez, vraiment, qu'ils reviendront / Pour nous voir, quand ils le pourront' ».

OUVRAGES CITÉES

- Baisier, Léon. *The Lapidaire Chrétien, Its Composition, Its Influence, Its Sources*. The Catholic University of America, Studies in Romance Languages and Literatures, Vol. XIV. New York: AMS Press, 1936.
- Caluwé, Jacques de. « L'Autre monde celtique et l'élément chrétien dans les lais anonymes », *The Legend of Arthur in the Middle Ages : Studies Presented to A. H. Diverres by Colleagues, Pupils, and Friends*. Eds. P. B. Grout, et al. Cambridge : Brewer, 1983. 56–65.
- Cohen, Gustave. *Histoire de la chevalerie*. Paris: Richard-Masse, 1949.
- Donovan, M. J. *The Breton Lay : a Guide to Varieties*. Notre Dame, Indiana and London, 1969.
- Evans, Joan. *Magical Jewels of the Middle Ages and the Renaissance*. New York: Dover Publications Inc., 1976.
- Ewert, Alfred. Éd. *Marie de France, Lais*. Oxford : Basil Blackwell, 1976.
- Guillet-Rydell, Mireille. « Nature et rôle du mariage dans les lais anonymes bretons ». *Romania* 96 (1975): 91–104.
- Kieckhefer, Richard. *Magic in the Middle Ages*. Cambridge : Cambridge UP, 1990.
- Lozachmeur, Jean-Claude. « Origine du nom du héros dans le lai de désiré ». *Études Celtiques* 15 (1976-77): 289–90.
- Smithers, G. V. « Story Patterns in some Breton Lays ». *Médium Aevum* 22.2 (1953): 61–92.
- Tobin O'Hara, Prudence Mary. Éd. *Les lais anonymes des XIIIe et XIIIe siècles*. Genève : Droz, 1976.
- Verhuyck, Paul. « Le Lai de Désiré. Narrèmes hagiographiques ». *Lettres Romanes* 40.1 (1986) : 3–17.